



Animateur périscolaire (Accompagnement à la scolarité – ateliers pédagogiques)

CDD

Direction ou Service : Éducation, Enfance, Jeunesse, Sport et Affaires Culturelles

Rôles :

- Participe à l'animation de l'accompagnement à la scolarité en proposant des ateliers ludo-pédagogiques

Missions et responsabilités

- Proposer des ateliers ludo-pédagogiques spécifiques (artistiques, culturels, sportifs, etc) dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Suivre, encourager et accompagner la progression de l'enfant en le valorisant dans des activités ludiques et pédagogiques s'inscrivant dans le temps d'accompagnement à la scolarité
- Construire un projet d'animation

Degré d'autonomie :

- Préparation et mise en place des séances en communication permanente avec les responsables.
- Autonome dans l'animation et la gestion du groupe de jeunes en liaison avec les responsables.
- Responsable des enfants et des jeunes qui lui sont confiés.

Statut, formation et expérience demandés, permis

- BAFA (acquis ou en cours d'obtention) ou équivalent

Contraintes et difficultés particulières liées au poste

- Travail sur site de l'accueil
- Grande disponibilité

Conditions matérielles

Lieu de travail : Travail sur les lieux d'accueil

Temps et horaires : horaire annualisé : 293h du 30 août 2019 au 3 juillet 2020

10h/semaine en période scolaire (sur 4 jours)

Moyens alloués (véhicule, téléphone, ordinateur, logiciels...) : matériel pédagogique

